

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2022

Le deux février deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice Mmes, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, MARTINEAU Marthe, Mrs AUPY Christophe, GERGOUIL Patrick, LIAIGRE Xavier, MARATHE Freddy

Membres absents : Mmes POTET Christiane, GOURDON Corinne, Mrs BUGEAU Bruno, RICHARD Christophe.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme DAVID Eliane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

1) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Recrutement sur le poste et remplacement de Patrice LEHAY
 - Contrat pour accroissement d'activité 1 mois en attendant que le poste soit libre avec M. ARNAUDEAU Fabien
 - Le congé de longue maladie de Patrice LEHAY est prolongé jusqu'au 22 avril 2022.
 - Absences pour maladie :
 - Mme Bonneaud Béatrice : du 24 au 27/01
 - M. Jourdain David : le 27/01
 - Congés : Mme Gallot Sylvie : du 14 au 19/02
 - diminution heures de M. Bonneaud Roland à 10h par mois, à sa demande.

2) MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) à la demande du salarié.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 15 décembre 2021 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) emploi d'adjoint technique,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (2,5 heures hebdomadaires) emploi d'adjoint technique,

3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
 - Le permis de construire a été déposé le 12 janvier dernier. Des pièces complémentaires demandées par le service instructeur ont été déposées le 31 janvier.
 - L'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable au dossier.
 - Une sous-commission d'accessibilité est organisée le 8 février pour l'examen du permis de construire, M. le Maire a donné un avis favorable.
 - Une demande de prise en compte de l'augmentation des matériaux due au COVID a été faite auprès de l'assurance.
 - Pour la même raison, l'architecte a déposé une nouvelle estimation du coût de la reconstruction de la boulangerie.

- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et réhabilitation du réseau d'assainissement route de l'étang et route de la forêt
 - Les travaux ont débuté le 25 janvier sur la route de l'étang, les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 16h30.
- Devis.
 - Devis reçus :
 - SARL BOUTON : élagage 6Km, 225,60€ de l'heure => attention à l'élagage sur les terrains privées. Demander un devis plus détaillé.
 - Herriberry Barbezieux : DESHERBEUSE EOLIA pour 34 482.01€ TTC.
- Réfection logement 5 rue de la croix blanche:
 - Moreau (Electricien) :9313,48€ TTC
- AMCC menuiserie volets des logements : 21785,28€ TTC
- Devis à demander :
 - Chasseriau : complément pour la cuisine de la salle des fêtes

4) COURRIER AVOCAT DE M. ET MME LAGAY

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail émanant de l'avocat de M. et Mme LAGAY proposant une indemnisation amiable aux époux lagay d'un montant de 11.635 € destiné à mettre un terme au différend qui les oppose à la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas accepter cette proposition et demande à M. le Maire de notifier cette décision à Me Devaine.

5) CONVENTION DE REMISE DE VOIRIE PAR AUTOROUTE VINCI

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de remise de voiries émanant de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), dont l'objet est la régularisation de la remise d'une portion de voirie dénommée VC6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention.

6) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDCHS

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peut désormais passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande :

I.- Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, **si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément**, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Pour permettre à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge de passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération en date du 15 décembre 2021, la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge en ajoutant la 5ème compétence supplémentaire suivante :

« 5° - La charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commande ».

Le CGCT prévoit que, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se

prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI (les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population OU la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population).

La décision de modification des statuts sera prise par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CDCHS ;

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge approuvée par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2021.

PREPARATION DU BUDGET 2022

- Point sur les commissions communales
- Présentation du compte de gestion 2021 et de la préparation du budget de fonctionnement 2022.
- ATEL : prévoir les dates d'intervention 2022 et les transmettre à Julien Guillochet => Fabrice Cerceau
- Préparation de la trame investissements 2022 avec les devis reçus

INFORMATIONS DIVERSES

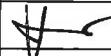
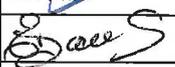
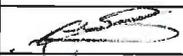
- Entretien pôle médical => contrat passé avec la société MJ Net, début de la prestation le 31/01/2022
- Test d'éligibilité à la fibre optique à mettre dans le petit journal
- Population légale au 01/01/2022 chiffre INSEE = 639
- Visite du Centre Opérationnel de la gendarmerie de la Rochelle les jeudis
- Retrait de la citerne de gaz à la boulangerie par la Société Vitogaz => date à recaler car le rebouchage du trou n'est pas prévu dans la prestation
- Communication du groupe Convivio
- inscription à la journée opération saintonge propre du 26 mars 2022
- Demande de Mr Braud pour la prolongation de sa demande de mobil home 2 chemin des fanfarades => 30 juin 2023

7) REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

- 03/12 à 10h au centre des congrès de Jonzac, 1ère Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 10/12 à 17h30 à la salle des fêtes de Chepniers une réunion publique sur la Ruralité et les solutions adaptées pour améliorer la vie quotidienne de ses habitants, avec Raphael Gérard
- 14/12 séminaire SCOT (détermination des enveloppes urbaines) => (M. Langlais) (ARCOPOLE)
- 15/12 à 15h30 au centre des congrès de Jonzac, Conseil communautaire => (M. Langlais)
- 15/12 16h => rencontre avec le commercial de chez Chasseriau pour complément du matériel de la cuisine de la salle des fêtes.
- 15/12 16h45=> rencontre avec candidat Boulanger M. Marceau FRANCOIS
- 15/12 17h3 réception de candidats pour le poste d'agent technique(x2)
- 19/12 prêt de la salle des fêtes aux pompiers => Réservation annulé
- 11/01/22 à 16h30 route de l'étang, 1ère réunion de chantier sur la rénovation du réseau d'eau potable => (M. Cerceau)
- 13/01 9h à 12h Réunion de travail sur les enveloppes urbaines à la salle des fêtes de Mirambeau => (M. Langlais)
- 17/01 à 17h rencontre avec le commercial INDELEC => Annulé
- 17/01 19h30 Audio avec Maitre Lamaignère pour le dossier Papot (M. Langlais)
- 21/01/22 à 14h 25/01/22 à 16h signature du contrat d'entretien pour le pôle médical avec la société ARAS PROPRETÉ & MJL NETT

- o 25/01/2022 à 17h point sur les plans de la boulangerie (M. Langlais et M. Marathé)
- o 26/01 à 9h division parcellaire de la parcelle cadastrée section A n° 1711 au lieu-dit "2 chemin des Fanfarades" (M. Langlais)
- o 27/01 de 18h a 20h visioconférence réunion de l'observatoire de l'Ecole en Charente-Maritime
- o 01/02 à 9h Convocation au TGI de Saintes pour partie civile affaire LABLANCHE (M. Langlais) => report au 05/04/2022
- o 07/02 conseil d'école remplacé par une trace écrite partagée.
- o 03/02 15h15 Mairie de St fort sur Gironde, SIVU les p'tits loups , Préparation de la mise en place du RIFSEEP
- o 17,24,28/02 ,7,17, 24/3 Rdv des délégués Soluris => M. Gergouil
- o Modification de date 10/03 à 18h à la salle des fêtes de Plassac => préparation de la campagne de contrôles des systèmes d'assainissement individuel. Distribution des documents entre le 28/02 t le 02/03 !

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures'		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	
POTET Christiane	Absente	BUGEAU Bruno	
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne		RICHARD Christophe	Absent
GOURDON Corinne	Absente		
MARTINEAU Marthe			